

Désignation de l'entreprise : SA A.P.B.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 24 IMPASSE DE LA SUCRERIE 80770 BEAUCHAMPS		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET* 35183726500021		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 31122025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	152 979	4 145
		Fonds commercial (1)	AH	AI		115 732
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	92 978	36 339
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 057 761	430 680
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	53 773	3 918
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		CU	CV		
	Créances rattachées à des participations		BB	BC		
	Autres titres immobilisés		BD	BE		
	Prêts		BF	BG		
	Autres immobilisations financières *		BH	BI		41 522
	TOTAL (II)		BJ	BK	2 357 491	632 336
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		63 189
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		13 399
		Marchandises	BT	BU		19 361
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	12 570	549 637
		Autres créances (3)	BZ	CA		6 289
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE		209 373
		Disponibilités	CF	CG		328 405
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		6 617
TOTAL (III)		CJ	CK	12 570	1 196 271	
Frais d'émission d'emprunt (IV)		CW				
Primes de remboursement des emprunts (V)		CM				
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	2 370 061	1 828 606	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		15 084
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		SA A.P.B.		Néant ☐		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 411 000 ..)	DA	411 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD	41 100				
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	376 551				
	Report à nouveau	DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(47 738)				
	Subventions d'investissement	DJ	96 684				
	Provisions réglementées *	DK	90 987				
		TOTAL (I)	DL	968 584			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	320 664				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 787				
	Instruments financiers à terme	DI					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	331 118				
	Dettes fiscales et sociales	DY	170 484				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
	Autres dettes	EA	20 969				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC	860 022				
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation *	(V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		1 828 606				
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
		Écart de réévaluation libre	1D				
		Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	539 358				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	350					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIE CONFORME

A.P.B

Société Anonyme
au capital de 411 000 euros
Siège social : 24 Impasse de la Sucrierie - ZA le Rapeti
80770 BEAUCHAMPS
351 837 265 RCS AMIENS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2026**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à - 47 737,59 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 47 737,59 euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à la somme de 328 813,02 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 968 584,43 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 juin 2026

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 2999. voix ayant voté pour, 0... voix ayant voté contre, 0... voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
Le Président du
Conseil d'Administration



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : SA A.P.B.										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	267 881	KE		KF	4 974	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	120 802	KQ		KR	8 515		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants	M3		KS	2 245 671	KT		KU	242 769
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	56 076	LC		LD	1 615		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK	48 750	LL		LM			
	TOTAL III					LN	2 471 299	LO		LP	252 900		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	41 522	1U		1V				
TOTAL IV					LQ	41 522	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	2 780 703	ØH		ØJ	257 874	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				1		2		3			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO		LV		LW	272 855	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	129 317	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	2 488 440	ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	57 691	MU	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	48 750	NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	48 750	NH	2 675 449	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	41 522	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	41 522	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	48 750	ØL	2 989 827	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SA A.P.B.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise SA A. P. B.										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	152 150	PF	829	PG		PH	152 979						
TOTAL I		RK	152 150	RM	829	RN		RO	152 979						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	85 387	PW	7 592	PX		PY	92 978						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 938 934	QA	118 827	QB		QC	2 057 761						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 619	QM	2 155	QN		QO	53 773						
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
	TOTAL II	QU	2 075 939	QV	128 573	QW		QX	2 204 512						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 228 089	ØP	129 402	ØQ		ØR	2 357 491						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW													
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SA A.P.B.							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	108 305	TM		17 318	TO	90 987
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4			D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinqui H du CGI)	IJ		IK			IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP			TR	
	TOTAL I	3Z	108 305	TS		17 318	TU	90 987
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
	- corporelles	6E		6F		6G	6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W	9X	
	- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	18 562	6U	694	6V	6W	12 570
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	18 562	TY	694	TZ	UA	12 570
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	126 867	UB	694	UC	UD	103 558
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	694	UF		
			- financières	UG		UH		
			- exceptionnelles	UJ		UK	17 318	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA A.P.B.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise SA A.P.B.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise SA A. P. B.

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise SÅ A. P. B.

[illegible]

Désignation de l'entreprise SA A. P. B.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SA A.P.B.										Néant ☐		*			
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN					
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US					
	Autres immobilisations financières			UT	41 522		UV			UW	41 522				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	15 084						15 084				
	Autres créances clients			UX	547 123		547 123								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI											
	Personnel et comptes rattachés			UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM											
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 277		6 277								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN											
		Divers		VP											
	Groupe et associés (2)			VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	12		12								
	Charges constatées d'avance			VS	6 617		6 617								
TOTAUX				VT	616 636		VU	560 029		VV	56 607				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD												
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE												
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF											
CADRE B				ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y												
Autres emprunts obligataires (1)			7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG												
	à plus d'1 an à l'origine		VH	320 664		320 664									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A												
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	331 118		331 118									
Personnel et comptes rattachés			8C	66 543		66 543									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	86 749		86 749									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E												
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 696		9 696									
	Obligations cautionnées		VX												
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 496		7 496									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J												
Groupe et associés (2)			VI	16 787		16 787									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	20 969		20 969									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ												
Produits constatés d'avance			8L												
TOTAUX				VY	860 022		VZ	539 358		320 664					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK												
												* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SA A.P.B.				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7
	RÉGIMES DIMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									WN		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WO	
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8				XR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									WQ		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y1		
									Y3		
TOTAL I									WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									47 738		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WT		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WU	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WV	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			WH	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									WP	
										WW	
										XB	
										I6	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									WZ	
	Majoration d'amortissement*									XA	
	Abattement sur les bénéfices et exonération	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quinquies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5			ZX	
				Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la déense (44 terdecies)	PA			ZY	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			XD	
		Basin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			XF	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			XG		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI						
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		

III: RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	47 738
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	47 738
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	47 738

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SA A.P.B.

[illegible]